

## Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie (zone 6)

Numéro de dossier : 3211-23-088

### Liste par ministère ou organisme

| no  | Ministères ou organismes                                                       | Direction ou service                                                                                               | Signataire                                              | Date                                   | Nbrepages |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------|
| 1.  | Ministère des Affaires municipales et Habitation                               | Direction régionale de Laval et des Laurentides                                                                    | Sophie Rioux-Hébert                                     | 2019-07-24                             | 1         |
| 2.  | Ministère de la Sécurité publique                                              | Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides | Gilles Desgagnés                                        | 2019-07-24                             | 1         |
| 3.  | Ministère de la Culture et des Communications                                  | Direction régionale de Laval, de Lanaudière et des Laurentides                                                     | Dimitri Latulippe                                       | 2019-07-05                             | 1         |
| 4.  | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation                 | Direction régionale des Laurentides                                                                                | Pierre Brassard<br>Marie-Claude Bolduc                  | 2019-07-18<br>2019-07-18               | 1         |
| 5.  | Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs                                 | Secteur des opérations régionales                                                                                  | Monia Prévost                                           | 2019-07-24                             | 3         |
| 6.  | Société québécoise de récupération et de recyclage                             | Opérations                                                                                                         | Francis Vermette<br>Sophie Taillefer                    | 2019-07-19<br>2019-07-19               | 1         |
| 7.  | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des                       | Marc Guénette<br>Yves Marquis                           | 2019-07-05<br>2019-07-05               | 1         |
| 8.  | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Direction des eaux usées                                                                                           | Martin Villeneuve<br>Nancy Bernier                      | 2019-07-25<br>2019-07-25               | 2         |
| 9.  | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Direction des matières résiduelles                                                                                 | Claude Trudel<br>Nicolas Juneau                         | 2019-07-16<br>2019-07-16               | 1         |
| 10. | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Direction de l'expertise climatique                                                                                | Vincent Chouinard-<br>Thibaudeau<br>Annie Roy           | 2019-07-18<br>2019-07-19<br>2019-07-18 | 2         |
| 11. | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Direction des politiques climatiques - Adaptation aux changements climatiques                                      | Julia Sotousek<br>Julie Veillette<br>Catherine Gauthier | 2019-07-09<br>2019-07-09<br>2019-07-09 | 1         |
| 12. | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère                                                             | Vasilica Mereuta<br>Christiane Jacques                  | 2019-07-16<br>2019-07-24               | 4         |
| 13. | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Direction des avis et des expertises - Secteur air                                                                 | Jean-François Brière<br>Nathalie Laviolette             | 2019-07-18<br>2019-07-19               | 1         |
| 14. | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Direction des avis et des expertises - Secteur eau                                                                 | Carole Lachapelle                                       | 2019-07-18                             | 1         |
| 15. | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Direction de la qualité de l'air et du climat                                                                      | Pierre-Yves St-Louis<br>Nathalie La Violette            | 2019-07-17<br>2019-07-19               | 2         |
| 16. | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Direction de l'expertise hydrique                                                                                  | Joëlle Bérubé                                           | 2019-07-16                             | 1         |
| 17. | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Direction de la protection des espèces et des milieux naturels                                                     | Sylvain Dion<br>Michèle Dupont-Hébert                   | 2019-07-17<br>2019-07-17               | 1         |
| 18. | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Direction des dossiers horizontaux et des études économiques                                                       | Patrice Vachon                                          | 2019-07-11                             | 1         |

## 2

Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

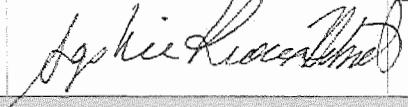
L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être consulté sur ce projet

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Non, le projet est acceptable tel que présenté

## Signature(s)

| Nom                 | Titre                                    | Signature                                                                           | Date       |
|---------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Sophie Rioux-Hébert | Conseillère en aménagement du territoire |  | 2019-07-24 |

## Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

## ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

## 3

## Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

## Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

## Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

## 2

### Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable,  
conditionnellement à l'obtention des éléments  
demandés ci-dessous

- Thématiques abordées : Plan préliminaire des mesures d'urgence
- Référence à l'étude d'impact : Réponse à la question QC-47, annexe I
- Texte du commentaire : Après consultation du Waste Management Plan mesures d'urgence site 2535, 1ère rue Ste-Sophie, Québec, le MSP réitère que l'élaboration du plan préliminaire des mesures d'urgence doit être réalisée en adéquation avec les approches et principes de sécurité civile du Québec et en collaboration avec les autorités locales et régionales responsables des mesures d'urgence sur l'ensemble du territoire touché par le projet. Par conséquent, WM Quebec inc. doit s'assurer que leur plan de mesures d'urgence, site 2535, 1ère rue, Ste-Sophie soit conforme aux lois et règlements en vigueur. Certains éléments de la directive du MECC sont absents ou devront être complétés dans le plan préliminaire des mesures d'urgence, notamment les éléments suivants :
  - S'assurer de l'arrimage du plan de mesures d'urgence avec celui de la municipalité lors de scénarios d'accidents ayant des conséquences potentielles sur les populations environnantes ;
  - Préciser au plan les moyens prévus pour alerter efficacement les populations menacées par un sinistre en concertation avec les organismes municipaux et gouvernementaux concernés ;
  - Préciser les mesures de protection à envisager pour protéger la population des zones susceptibles d'être touchées lors de sinistre ;
  - Ajouter au niveau du bottin, le numéro du Centre des opérations gouvernementales (24/7) afin de joindre en tout temps la Sécurité civile, soit le 1-866-776-8345 ;
  - Ajouter les modalités mises en place (financières et techniques) d'un programme de formation des intervenants internes et externes et d'exercices de simulation ;
  - S'assurer de garder la même terminologie, en adéquation avec les notions du "Cadre de coordination de site de sinistre au Québec, 2008" pour assurer un arrimage du plan avec l'ensemble des plans de sécurité civile existant aux niveaux municipal, régional, provincial et fédéral et ce, dans un but de favoriser l'interopérabilité des différents intervenants impliqués lors de sinistre.

|                                                                                                         |                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet? | Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|

#### Signature(s)

| Nom              | Titre              | Signature                                                                            | Date       |
|------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Gilles Desgagnés | Directeur régional |  | 2019-07-24 |

#### Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

## 3

### Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique,

physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet

sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

|                                                                                                                                                                           |                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? | Choisissez une réponse |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|

Cliquez ici pour entrer du texte.

#### Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

#### Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**2**

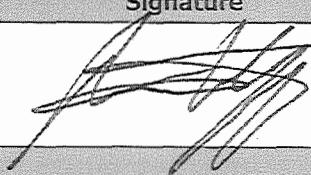
**Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement? | L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être consulté sur ce projet |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Thématiques abordées : Archéologie
- Référence à l'étude d'impact : Annexe G, Question QC-28- Avis archéologique, p. 461
- Texte du commentaire : Le MCC considère que WM Québec inc a rempli ses obligations en matière archéologique pour la nouvelle zone 6 du projet.

|                                                                                                         |                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet? | Non, le projet est acceptable tel que présenté |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|

**Signature(s)**

| Nom               | Titre     | Signature                                                                           | Date       |
|-------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Dimitri Latulippe | Directeur |  | 2019-07-05 |

**Clause(s) particulière(s) :**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

**3**

**Avis d'acceptabilité environnementale du projet**

|                                                                                                                                                                           |                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? | Choisissez une réponse |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|

Cliquez ici pour entrer du texte.

**Signature(s)**

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

**Clause(s) particulière(s)**

Cliquez ici pour entrer du texte.

## 2

Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

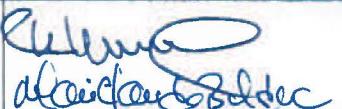
L'étude d'impact est recevable

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

## Signature(s)

| Nom                 | Titre                                             | Signature                                                                          | Date       |
|---------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Pierre Brassard     | Directeur régional des Laurentides                |  | 2019-07-18 |
| Marie-Claude Bolduc | Conseillère en aménagement et développement rural |  |            |

## Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

## ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures

## 3

## Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

## Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

## Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

## 2

### Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable

#### Elément faunique

- Thématiques abordées : Travaux de valorisation faunique en vue de préserver les habitats fauniques et d'en créer de nouveaux
- Référence à l'étude d'impact : Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, réponse à la QC-43 : page 43
- Texte du commentaire : Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) signale son intérêt à participer aux réflexions concernant ces projets de valorisation faunique.

#### Elément forestier

- Thématiques abordées : Protection de l'environnement
- Référence à l'étude d'impact : Intégration des principes du développement durable : réponse à la QC-14
- Texte du commentaire : Concernant le plan de reboisement, le MFFP recommande d'utiliser les conseils en annexe pour la planification du reboisement. Cette annexe fournit notamment des conseils sur le choix des essences, la densité, les suivis et les correctifs à apporter afin de favoriser le respect de la science forestière et ainsi obtenir un bon taux de succès. Par exemple, le MFFP ne recommande pas le reboisement du peuplier hybride. Les essences climaciques sont davantage privilégiées pour gagner des stades de succession et sont habituellement longévives.

|                                                                                                         |                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet? | Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|

#### Signature(s)

| Nom           | Titre      | Signature                                                                            | Date       |
|---------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Monia Prévost | Directrice |  | 2019-07-24 |

#### Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte

### ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

## 3

### Avis d'acceptabilité environnementale du projet

|                                                                                                                                                                                  |                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il <b>acceptable</b> sur le plan environnemental, tel que présenté? | Choisissez une réponse |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|

Cliquez ici pour entrer du texte.

#### Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

#### Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

**AVIS D'EXPERT**

**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

---

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.

Recommandations pour les projets de reboisement  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

|                                     |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs du reboisement            | Collaborer              | Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs<br>Avec toutes les parties (autorités gouvernementales et intervenants concernés) pour obtenir un accord sur le choix des projets à leurs principales étapes de conception                                                                                                                                                                 |
|                                     | Choisir des terrains    | Localisés à proximité de l'impact. Dans cet ordre : même propriété, même municipalité, même municipalité régionale de comté, même sous-bassin versant, même région administrative, dans les basses-terres du Saint-Laurent.                                                                                                                                                               |
|                                     | Créer des forêts        | Non isolés (notamment en fonction de la carte écotorestière) qui ne font pas l'objet d'une obligation de reboisement ou de restauration et qui ne présentent pas d'espèces fauniques menacées ou vulnérables incompatibles avec le reboisement                                                                                                                                            |
|                                     | Protéger                | En favorisant les îlots boisés et les corridors forestiers, consolider les massifs boisés existants (pas de parc municipal), planter dans les banches riveraines de cours d'eau, etc.                                                                                                                                                                                                     |
| Caractéristiques du reboisement     | Choix des essences      | Indigènes (feuillus nobles et résineux méridionaux) et de préférence climatiques pour gagner des stades de succession<br>Adaptées à la station et en accord avec les objectifs et les principes de la compensation (la production de matière ligneuse étant comparable), conformément aux indications du <i>Guide sylvicole</i> et selon l'évaluation de l'ingénieur forestier au terrain |
|                                     | Planter sur une densité | Au moins trois, en mélange, avec des groupes de plants de dimensions différentes pour assurer une diversité des espèces et des fonctions qu'elles remplissent, et réduire la susceptibilité des arbres aux insectes et aux maladies                                                                                                                                                       |
|                                     | Préparer le terrain     | Feuillus nobles : 800 à 1 600 plants/hectare, en fonction des essences, de la qualité des stations et des prescriptions de l'ingénieur forestier au terrain visant la création d'une forêt à maturité<br>Résineux méridionaux : 1 200 à 2 500 plants/hectare<br>Plantation mixte (feuillus et résineux) : 1 000 à 2 000 plants/hectare                                                    |
|                                     | Utiliser un paillis     | Afin de créer un environnement favorable à l'établissement et à la croissance de la régénération                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                     | Protéger les plants     | De plastique (ou autre technologie) afin de contrôler la végétation concurrente herbacée et ainsi favoriser la croissance des plants                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                     |                         | Du brout par les cerfs de Virginie (chevreuil), les rongeurs, les lapins, les lièvres, etc. (ex : protecteurs cylindriques, à gaine grillagée, ou de plastique en spirale, répulsifs, exclos, etc.)                                                                                                                                                                                       |
| Suivi et évaluation des plantations | Entretenir              | Par dégagement, nettoyement, éclaircies précommerciales, redressement, taille de formation et autres travaux nécessaires afin d'assurer le succès de la plantation                                                                                                                                                                                                                        |
|                                     | Regarder                | En plantant des arbres afin de combler les vides (individus plantés morts ou morts) et effectuer les autres travaux nécessaires afin d'atteindre la densité ou le coefficient de distribution demandés                                                                                                                                                                                    |
|                                     | Inventorier             | En évaluant le succès de la plantation et de l'atteinte des objectifs en fonction des années de suivi entendues (minimalemenr à un an, cinq ans et dix ans) et soumettre des rapports aux autorités ministérielles concernées                                                                                                                                                             |
|                                     | Gérer par objectif      | En atteignant ou en dépassant la cible de 80 % de plants survivants, libres de croître après dix ans de croissance (au-dessus de la compétition herbacée et arbustive et de la dent du chevreuil)                                                                                                                                                                                         |

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.

Choisissez un bloc de construction.

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable

- Thématiques abordées : Méthodologie de calculs des besoins futurs et quantités demandées
- Référence à l'étude d'impact : Tableaux 3.6, 3.7, 3.8 et la section 4.2.3
- Texte du commentaire :

Section 3.3.1.2 : Le deuxième scénario d'évaluation du taux d'élimination par personne des PGMR a été détaillé et est acceptable.

- Section 3.3.1.3 : Les calculs du scénario 3 qui vise à évaluer l'impact des mesures de récupération et de mise en valeur des matières organiques résiduelles (MRO) dans le secteur résidentiel et le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) sont présentés à un niveau de détail adéquat et sont acceptables considérant le peu de données disponibles pour les ICI et le fait que ce scénario est présenté à titre indicatif seulement;

- La complémentarité et les liens entre les projections d'élimination et les quantités demandées (tableaux 3.6, 3.7, 3.8 et la section 4.2.3) sont adéquatement expliqués.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet

Signature(s)

| Nom              | Titre                                               | Signature                                                                           | Date       |
|------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Francis Vermette | Directeur aux Opérations -<br>RECYC-QUÉBEC          |   | 2019-07-19 |
| Sophie Taillefer | Agente de développement<br>industriel, RECYC-QUÉBEC |  | 2019-07-19 |

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

### **ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures

## **3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Cliquez ici pour entrer du texte.

Choisissez une réponse

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

# AVIS D'EXPERT PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

## 2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments demandés ci-dessous

- Thématiques abordées : Identification et délimitation des milieux humides
  - Référence à l'étude d'impact : Questions Qc-20 et Qc-21
  - Texte du commentaire : Les réponses et documents transmis par l'initiateur répondent adéquatement aux questions qui lui ont été transmises dans le cadre de l'envoi de la première série de questions.
- 
- Thématiques abordées : Valorisation de sols faiblement contaminés pour l'aménagement de la berme de stabilisation
  - Référence à l'étude d'impact : Questions Qc-5
  - Texte du commentaire : Compte tenu des informations présentées par WM lors de rencontres subséquentes entre le MELCC et cette dernière, il a été effectivement convenu que cet aspect sera traité par le biais d'une autorisation distincte.
- 
- Thématiques abordées : Intégration au paysage et dissimulation des opérations d'enfouissement
  - Référence à l'étude d'impact : Questions Qc-40
  - Texte du commentaire : Aucun texte n'accompagne les photographies présentées. Sur les photographies montrant l'impact visuel à partir de la 1ère Rue, nous ne sommes pas en mesure de distinguer l'emplacement du LET. Les photographies "avant" et "après" semblent également identiques. Pour la simulation à partir de la montée Lafrance, la photographie "après" montre la présence d'arbres qui semblent matures, de part leur hauteur, ce qui ne sera certainement pas le cas au moment de l'exploitation de la cellule d'enfouissement puisque la berme de stabilisation qui sera construite nécessitera la coupe de la végétation et le reboisement.

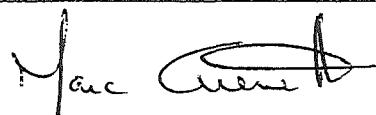
WM ne fournit également aucune information à l'effet que l'article 46 du REIMR sera en tout temps respecté à partir de la 1ère Rue et à partir de la rue Lafrance.

Ainsi, considérant que la zone tampon le long de la 1ère Rue et de la montée Lafrance devra être déboisée afin d'y construire la berme de stabilisation et que les arbres qui y seront plantés n'auront certainement pas atteint leur pleine maturité au moment où la zone 6 sera en exploitation, WM doit présenter une simulation visuelle et/ou démontrer que les opérations d'enfouissement de matières résiduelles ne seront pas visibles à partir de la 1ère Rue et de la montée Lafrance et que l'article 46 du REIMR sera donc respecté en tout temps à partir de ces deux artères.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet

### Signature(s)

| Nom           | Titre                        | Signature                                                                            | Date       |
|---------------|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Marc Guénette | géologue, secteur industriel |  | 2019-07-05 |

| Nom          | Titre                         | Signature                                                                            | Date       |
|--------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Yves Marquis | biogéologue, secteur hydrique |  | 2019-07-05 |

### Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

## ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

| 3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet                                                                                                                        | Choisissez une réponse            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental tel que présenté. | Cliquez ici pour entrer du texte. |

## 2

Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable

- Thématiques abordées : Eau de surface et ruissellement - Période d'aménagement
- Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie - Zone 6 - AECOM - 60538758 – Juin 2019
- Texte du commentaire :

Réponse à QC-35 - WM s'engage à respecter les valeurs limites journalières de rejet de 50 mg/l pour les MES et de 2 mg/l pour les hydrocarbures pétroliers (HP C10-C50) et à réaliser un suivi hebdomadaire.

La réponse est adéquate.

- Thématiques abordées : Composition anticipée du lixiviat
- Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie - Zone 6 - AECOM - 60538758 – Juin 2019
- Texte du commentaire :

Réponse QC-11 - Le promoteur fournit des arguments permettant de considérer les données pour la période de 2014 à 2018 représentatives, voire même conservatrices, pour les charges moyenne et maximale à traiter pour l'ensemble de la période d'exploitation de la zone 6.

Le tableau 11-1 présente les concentrations moyennes du lixiviat brut traité de 2014 à 2018.

Le tableau 11-2 résume les paramètres de conception retenus pour le traitement MBR-MLE.

La réponse est adéquate.

- Thématiques abordées : Traitement du lixiviat
- Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie - Zone 6 - AECOM - 60538758 – Juin 2019
- Texte du commentaire :

Réponse QC-12 - WM opère avec succès des réacteurs à membrane à ses LET d'Atlantic et de Turnkey aux États-Unis. Pour optimiser la filtration et assurer le bon fonctionnement et la préservation des membranes, la principale adaptation mise en place porte sur la vitesse d'écoulement élevée des eaux à travers les membranes, afin d'éviter leur encrassement et la fréquence des nettoyages. Le débit de lixiviat circulant en circuit fermé à travers les unités de filtration sera entre 5 et 8 fois le débit journalier de traitement soutiré par filtration.

La réponse est adéquate.

- Thématiques abordées : Traitement du lixiviat
- Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie - Zone 6 - AECOM - 60538758 – Juin 2019
- Texte du commentaire :

Réponse QC-11 - La conception du nouveau système de traitement est basée spécifiquement sur le débit maximal de 1 500 m<sup>3</sup>/j et les concentrations maximales retenues (95 % percentile) pour la DCO et le NTK. Le tableau 11-3 démontre que la capacité annuelle de traitement disponible dépasse considérablement les demandes attendues sur la base des concentrations moyennes annuelles observées au cours des cinq dernières années.

La réponse est adéquate.

- Thématiques abordées : Traitement du lixiviat
- Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie - Zone 6 - AECOM - 60538758 – Juin 2019
- Texte du commentaire :

Réponse QC-13 - Les figures 13-1 à 13-3 illustrent la localisation, l'aménagement et le diagramme de procédé proposés en date de juin 2019 pour l'usine de traitement MBR-MLE.

La réponse est adéquate.

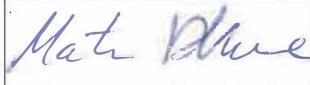
- Thématiques abordées : Traitement du lixiviat
- Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie - Zone 6 - AECOM - 60538758 – Juin 2019
- Texte du commentaire :

Réponse QC-11 - Le tableau 11-4 précise les concentrations et charges moyennes attendues à l'effluent pour les principaux paramètres et les OER.

La réponse est adéquate.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

- Thématiques abordées : Eaux issues de la filière de traitement
  - Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie - Zone 6 - AECOM - 60538758 – Juin 2019
  - Texte du commentaire :
- Réponse QC-32 - WM s'engage à inclure le suivi hebdomadaire des nitrates à l'effluent en complément aux sept paramètres prescrits à l'article 53 du REIMR.
- La réponse est adéquate.
- Thématiques abordées : Traitement du lixiviat
  - Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie - Zone 6 - AECOM - 60538758 – Juin 2019
  - Texte du commentaire :
- Réponse à QC-44 - Le procédé tertiaire de précipitation chimique [...] favorise également la réduction du phosphore résiduel à la sortie du traitement biologique. Une concentration moyenne d'environ 0,3 mg/l à l'effluent sera maintenue.
- WM a déjà l'obligation de suivre, sur une base hebdomadaire, les concentrations en phosphore total à l'effluent et s'engage à poursuivre ce suivi dans le cadre de l'exploitation de la zone 6.
- La réponse est adéquate.
- Thématiques abordées : Traitement du lixiviat
  - Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie - Zone 6 - AECOM - 60538758 – Juin 2019
  - Texte du commentaire :
- Réponse à QC-45 - Le débit rejeté à la rivière Jourdain sera contrôlé spécifiquement par la station de pompage SP-R, dont les pompes sont équipées d'un variateur de fréquence, qui permet d'en ajuster la vitesse d'opération afin de permettre un rejet uniforme des eaux sur 24 heures.
- La réponse est adéquate.

| Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet? |            | Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet          |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Signature(s)</b>                                                                                     |            |                                                                                      |            |
| Nom                                                                                                     | Titre      | Signature                                                                            | Date       |
| Martin Villeneuve                                                                                       | Chimiste   |  | 2019-07-25 |
| Nom                                                                                                     | Titre      | Signature                                                                            | Date       |
| Nancy Bernier                                                                                           | Directrice |  | 2019-07-25 |
| <b>Clause(s) particulière(s) :</b>                                                                      |            |                                                                                      |            |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                       |            |                                                                                      |            |

**ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

**3**

**Avis d'acceptabilité environnementale du projet**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

**Signature(s)**

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| <b>Clause(s) particulière(s)</b>  |                                   |           |                                   |

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**2**

**Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

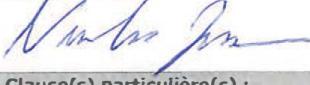
Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez un élément

- Thématiques abordées : Réponses aux questions et commentaires. Juin 2019
- Référence à l'étude d'impact : [Cliquez ici pour entrer du texte](#)
- Texte du commentaire : J'ai pris connaissances des réponses aux questions et commentaires dans le document de juin 2019 et je considère que les réponses fournies contiennent l'information nécessaire pour l'analyse subséquente de l'acceptabilité environnementale du projet.

|                                                                                                         |                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet? | Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|

**Signature(s)**

| Nom                                                                                                  | Titre                              | Signature | Date       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------|------------|
| Claude Trudel<br>   | Ingénieur                          |           | 2019-07-16 |
| Nicolas Juneau<br> | Directeur des matières résiduelles |           | 2019-07-16 |

**Clause(s) particulière(s) :**

[Cliquez ici pour entrer du texte](#)

**3**

**Avis d'acceptabilité environnementale du projet**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

[Cliquez ici pour entrer du texte](#)

**Signature(s)**

| Nom                                              | Titre                                            | Signature | Date                                             |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------|
| <a href="#">Cliquez ici pour entrer du texte</a> | <a href="#">Cliquez ici pour entrer du texte</a> |           | <a href="#">Cliquez ici pour entrer une date</a> |

**Clause(s) particulière(s)**

[Cliquez ici pour entrer du texte](#)

## 2

### Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments demandés ci-dessous

La DEC considère que l'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments demandés pour les thématiques suivantes :

- Émissions de biogaz captées;
  - Valorisation du biogaz capté en remplacement de combustibles fossiles dans des installations industrielles;
  - Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES.
- 
- Thématiques abordées : Équation sommaire du processus d'émissions de méthane - Erratum
  - Référence à l'étude d'impact : QC – 56
  - Texte du commentaire : L'équation présentée au point QC-56 présente effectivement une erreur, voici la version corrigée : Génération = quantité captée + émissions fugitives.
- 
- Thématiques abordées : Émissions fugitives
  - Référence à l'étude d'impact : QC – 53/54
  - Texte du commentaire : Les paramètres utilisés pour la génération de méthane diffèrent de celles du rapport d'inventaire national (RIN) 1990-2018 ou 1990-2019. À titre d'exemple, la valeur de carbone organique dégradable (COD) utilisé est approximativement de 0,16 alors que celle du RIN est de 0,21. Toutefois, la valeur du carbone organique dégradable qui se décompose (CODf) utilisé est de 0,6 et de 0,5 pour le RIN. Avec le paramètre de fraction (F) de CH4 dans le gaz d'enfouissement établi à 53 %, l'écart entre l'équation du Lo utilisé et celle du RIN est d'environ -7,5 %.

Toutefois, considérant l'ensemble des écarts résultants des paramètres avec des valeurs plus ou moins élevées, le résultat sur les émissions estimées paraît acceptable considérant également les incertitudes associées aux calculs.

- Thématiques abordées : Émissions de biogaz captées
- Référence à l'étude d'impact : QC – 56
- Texte du commentaire : L'initiateur a mentionné, en rencontre le 8 mai 2019, que la différence entre les débits de biogaz présentés pour le calibrage du modèle de production du biogaz pour l'année 2016 dans le bilan des GES joint à l'étude d'impact et ceux présentés dans la déclaration de GES de 2016 s'explique par le fait que les débitmètres installés à l'époque surestimaient d'environ 10 % le débit réel. Cet écart a été constaté en 2017 lors de l'installation de nouveaux débitmètres plus exacts. La correction a donc été apportée dans le bilan présenté dans l'étude d'impact.

Il a été convenu, lors de la rencontre du 8 mai 2019, que l'initiateur fournit des documents ou données pertinents pour appuyer l'écart constaté des lectures de débitmètres (ex. : présentation des documents et données qui ont conduit à la constatation de cet écart). Nous n'avons pas reçu ces informations et si l'on compare avec la déclaration de GES de 2018 en validation, les émissions captées déclarées seraient plus élevées que celles déclarées en 2016 et 2017.

Ainsi, des précisions sont attendues par rapport aux mesures de débits de biogaz déclarées dans les rapports et celles considérées dans le bilan de l'étude d'impact : documents ou données pertinents pour justifier les écarts (ex. : preuve de l'installation et présentation des données qui ont conduit à la constatation des écarts).

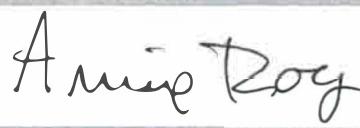
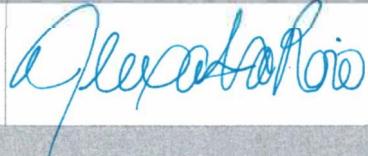
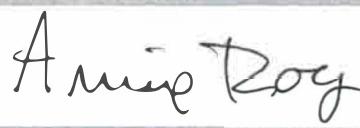
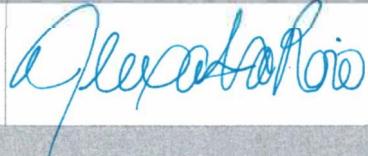
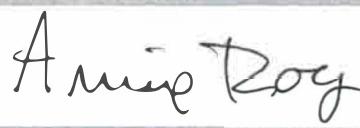
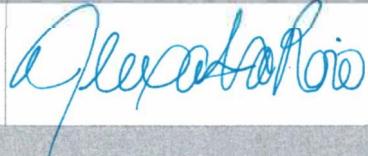
- Thématiques abordées : Valorisation du biogaz capté en remplacement de combustibles fossiles dans des installations industrielles.
- Référence à l'étude d'impact : sections 3.3 à 3.5 du document d'évaluation des émissions de GES; QC-59
- Texte du commentaire : WM mentionne que les démarches entreprises pour valoriser le biogaz sont de nature confidentielle et qu'il ne souhaite pas les divulguer.

Toutefois, comme il s'agit de réduction importante par rapport aux émissions du projet, il est attendu que WM fournit plus de détails (peut-être sous le sceau de la confidentialité) par rapport à la valorisation du biogaz.

D'autant plus que pour considérer des réductions des émissions de GES, il doit être démontré que les réductions sont obtenues par rapport à un scénario de référence crédible. Ce scénario doit correspondre à la situation la plus probable de se produire en absence du projet. Ainsi, il doit être démontré que le biogaz substituera un combustible fossile dans le cadre d'un scénario de référence crédible.

- Thématiques abordées : Tonnage de matières résiduelles
  - Référence à l'étude d'impact : Annexe J, Réponse à la question QC-57 : Extraits des rapports annuels d'exploitation 2013 à 2016 du L.E.T
  - Texte du commentaire : Il semble que certains matériaux de recouvrement (autres que les sols contaminés), n'ont pas été inclus dans les calculs, comme les résidus autres qui seraient en partie des copeaux de bois (ex. : rapport 2015). Toutefois, la valeur de Lo utilisée paraît acceptable, si l'on considère les quantités et que le paramètre CODf n'a pas été ajusté à la baisse.
- 
- Thématiques abordées : Plan de surveillance et de suivi des émissions de GES
  - Référence à l'étude d'impact : QC – 62
  - Texte du commentaire : Les paramètres suivants devraient être incorporés au plan de surveillance et de suivi des émissions de GES :
    - Mesure de la fraction de méthane du biogaz;
    - Quantité de biogaz valorisé en substitution du combustible fossile.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

| Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |            | Choisissez une réponse                                                              |               |     |       |           |      |                              |           |                                                                                    |            |           |            |                                                                                    |               |                |            |                                                                                     |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----|-------|-----------|------|------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------|------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Signature(s)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Titre</th> <th>Signature</th> <th>Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vincent Chouinard-Thibaudeau</td> <td>Ingénieur</td> <td></td> <td>2019-07-18</td> </tr> <tr> <td>Annie Roy</td> <td>Ingénierie</td> <td></td> <td>2019-07-18 AR</td> </tr> <tr> <td>Alexandra Roio</td> <td>Directrice</td> <td></td> <td>2019-07-18</td> </tr> </tbody> </table> |            |                                                                                     |               | Nom | Titre | Signature | Date | Vincent Chouinard-Thibaudeau | Ingénieur |  | 2019-07-18 | Annie Roy | Ingénierie |  | 2019-07-18 AR | Alexandra Roio | Directrice |  | 2019-07-18 |
| Nom                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Titre      | Signature                                                                           | Date          |     |       |           |      |                              |           |                                                                                    |            |           |            |                                                                                    |               |                |            |                                                                                     |            |
| Vincent Chouinard-Thibaudeau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Ingénieur  |   | 2019-07-18    |     |       |           |      |                              |           |                                                                                    |            |           |            |                                                                                    |               |                |            |                                                                                     |            |
| Annie Roy                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Ingénierie |   | 2019-07-18 AR |     |       |           |      |                              |           |                                                                                    |            |           |            |                                                                                    |               |                |            |                                                                                     |            |
| Alexandra Roio                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Directrice |  | 2019-07-18    |     |       |           |      |                              |           |                                                                                    |            |           |            |                                                                                    |               |                |            |                                                                                     |            |
| <b>Clause(s) particulière(s) :</b><br>Cliquez ici pour entrer du texte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |            |                                                                                     |               |     |       |           |      |                              |           |                                                                                    |            |           |            |                                                                                    |               |                |            |                                                                                     |            |

**ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

| <b>3</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Avis d'acceptabilité environnementale du projet</b> |                        |                                   |     |       |           |      |                                  |                                   |  |                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|-----|-------|-----------|------|----------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?                                                                                                                                      |                                                        | Choisissez une réponse |                                   |     |       |           |      |                                  |                                   |  |                                   |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                        |                        |                                   |     |       |           |      |                                  |                                   |  |                                   |
| <b>Signature(s)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Titre</th> <th>Signature</th> <th>Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cliquez ici pour entrer du texte</td> <td>Cliquez ici pour entrer du texte.</td> <td></td> <td>Cliquez ici pour entrer une date.</td> </tr> </tbody> </table> |                                                        |                        |                                   | Nom | Titre | Signature | Date | Cliquez ici pour entrer du texte | Cliquez ici pour entrer du texte. |  | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Nom                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Titre                                                  | Signature              | Date                              |     |       |           |      |                                  |                                   |  |                                   |
| Cliquez ici pour entrer du texte                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cliquez ici pour entrer du texte.                      |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |     |       |           |      |                                  |                                   |  |                                   |
| <b>Clause(s) particulière(s)</b><br>Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                                                                                                                          |                                                        |                        |                                   |     |       |           |      |                                  |                                   |  |                                   |

## AVIS D'EXPERT

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subéquente et à la prise de décision par le gouvernement?

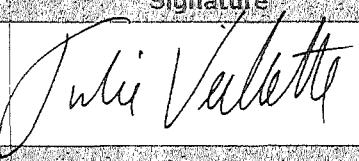
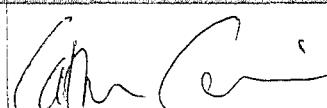
L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être consulté sur ce projet

- Thématiques abordées : Intégration de la prise en compte des changements climatiques
- Référence à l'étude d'impact : QC-15 Questions et commentaires / section 3.1.1 et annexe A du document « Volet technique - Volume I : Rapport »
- Texte du commentaire : La DPC a pris connaissance de l'estimation des apports d'eau annuels projetés en climat futur applicable au projet de LET de Ste-Sophie et du calcul de la moyenne des précipitations annuelles réelles et estimées pour la durée de vie du projet. La DPC comprend que l'effet des changements climatiques sur les précipitations annuelles totales a été pris en compte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Non, le projet est acceptable tel que présenté

Signature(s)

| Nom                | Titre                                           | Signature                                                                            | Date       |
|--------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Julia Sotousek     | Conseillère                                     |  | 2019-07-09 |
| Julie Veillette    | Conseillère - Coordonnatrice des avis d'experts |  | 2019-07-09 |
| Catherine Gauthier | Directrice                                      |  | 2019-07-09 |

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

### ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

### Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

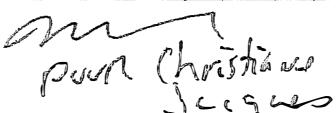
L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments demandés ci-dessous

- Thématiques abordées : Suivi du climat sonore
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Suite à l'analyse de la réponse à la question posée dans la demande de recevabilité du projet, le projet est jugé recevable, en ce qui a trait au climat sonore, suite à l'engagement de l'initiateur de faire un suivi du climat sonore en premier année d'exploitation.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

**Signature(s)**

| Nom                | Titre             | Signature                                                                            | Date             |
|--------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Vasilica Mereuta   | ing., M.ing., PMP |   | 2019-07-16       |
| Christiane Jacques | Directrice        |  | 2019-07-16<br>23 |

**Clause(s) particulière(s) :**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

**Avis d'acceptabilité environnementale du projet**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

**Signature(s)**

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

**Clause(s) particulière(s)**

Cliquez ici pour entrer du texte.

DESTINATAIRE : Madame Marie-Ève Fortin, directrice  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels

DATE : Le 24 juillet 2019

OBJET : **Consultation sur la recevabilité de l'étude d'impact / Projet  
d'agrandissement du LET de Ste-Sophie (Zone 6) par WM  
Québec \_ Section 2**

V/Réf. : 3211-23-088

N/Réf. : DPQA 1970

À la suite de la demande formulée par courriel le 28 juin 2019 de la part de M. Patrice, Savoie chargé de projets, vous trouverez ci-joint le formulaire *Avis d'expert* [Section 2 dûment complétée par M<sup>me</sup> Vasilica Mereuta, ingénierie, pour le volet Bruit de source fixe et bruit routier], concernant l'objet mentionné en rubrique. En complément d'information, une expertise technique a aussi été annexée à la présente.

Prenez note que j'appuie la réponse de M<sup>me</sup> Mereuta.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La directrice adjointe,



Christiane Jacques

p. j.

c. c. M<sup>me</sup> Vasilica Mereuta, ing., DPQA

Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage, boîte 35  
675, boulevard René-Lévesque Est, Aile Taschereau  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3813, poste 4903  
Télécopieur : 418 643-1051  
Courriel : [christiane.jacques@environnement.gouv.qc.ca](mailto:christiane.jacques@environnement.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

## EXPERTISE TECHNIQUE

**DESTINATAIRE :** Madame Christiane Jacques, directrice  
Direction adjointe des politiques de la qualité de l'atmosphère

**EXPÉDITEUR :** Vasilica Mereuta, ing., M.ing., PMP

**DATE :** Le 16 juillet 2019

**OBJET :** Projet d'agrandissement du LET de Ste-Sophie (zone 6)

V/Réf : 3211-23-088

N/Réf. DPQA 1970

### 1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Madame Marie-Eve Fortin, directrice à la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres (DÉEPT) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a, dans sa demande du 28 juin 2019, sollicité la Direction adjointe des politiques de la qualité de l'atmosphère (DAPQA) sur la recevabilité du volet sonore du projet cité en rubrique, au regard des derniers renseignements transmis par l'initiateur.

### 2. Réponses aux questions déposées lors du processus de recevabilité du projet

Dans notre avis du 11 mars 2019, nous avons adressé une question :

"S'il s'avérait que des riverains soient soumis à des niveaux de bruit qui dépassent le critère préconisé par le Ministère, soit 40 dBA la nuit et 45 dBA de jour (et non 50 dBA la nuit et 55 dBA de jour, tel que mentionné à la section 8.3.6), est-t-il possible pour l'initiateur d'ériger ou de modifier une berme?

De plus, veuillez fournir des exemples d'autres mesures d'atténuation envisageables, s'il y a lieu."

La réponse du promoteur est :

"Tel que mentionné dans l'étude sectorielle sur le bruit2, les critères à respecter pour les périodes diurne et nocturne ont été établis selon la Note d'instruction 98-01 qui prévoit que le niveau sonore maximal généré par les activités de l'entreprise doit être inférieur ou égal au plus élevé des niveaux sonores suivants :

- Les niveaux sonores moyens horaires pour les périodes diurne et nocturne selon le zonage municipal attribué au milieu  
OU  
- Le niveau du bruit résiduel (bruit ambiant sans les activités de la source fixe visée). "

Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage, boîte 35  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3813, poste 4941  
Courriel : [vasilica.mereuta@environnement.gouv.qc.ca](mailto:vasilica.mereuta@environnement.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

### 3. Commentaires de la DAPQA

Dans le cas qui nous concerne, nous retrouvons des résidences à l'intérieur de secteurs zonés agricole et rural.

Ainsi le critère qui devrait s'appliquer est de 40 dBA la nuit et 45 dBA le jour ou le niveau de bruit résiduel mesuré si celui-ci est plus élevé.

À la lumière des niveaux sonores horaires mesurés à six emplacements sans les activités de Waste Management (WM), on constate que ceux-ci sont supérieurs aux limites de 40 dBA (nuit) et 45 dBA (jour). Ainsi, les niveaux sonores résiduels mesurés deviennent les limites à respecter pour cette étude.

Selon les différents scénarios simulés dans l'étude de bruit, les niveaux sonores, des activités de construction et d'exploitation du site, modélisés sont de façon générale inférieurs à 45 dBA le jour et 40 dBA la nuit.

L'obligation d'ériger une berme s'avère non nécessaire puisque les riverains sont déjà soumis à des niveaux sonores supérieurs à ces critères, et ce sans la présence d'activités de WM. L'impact sonore, provenant des activités prévues, devrait être négligeable, voire nul.

Finalement, en comparant les niveaux sonores résiduels mesurés lors de l'étude d'impact de 2007 à ceux mesurés en 2017, on constate qu'ils sont similaires, démontrant que le climat sonore est resté stable. Nous sommes d'avis que celui-ci ne devrait pas subir de variation notable au cours des prochaines années. Ainsi les riverains du site devraient subir des niveaux sonores supérieurs à 45 dBA le jour et 40 dBA la nuit, et ce sans la présence d'activité sur le site de WM.

### 4. Conclusion

Suite à l'analyse de la réponse à la question posée dans la demande de recevabilité du projet, le projet est jugé recevable, en ce qui a trait au climat sonore, suite à l'engagement de l'initiateur de faire un suivi du climat sonore en premier année d'exploitation.

Vasilica Mereuta, ing., M.ing., PMP



**AVIS D'EXPERT****PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT****2****Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

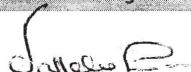
L'étude d'impact est recevable

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet

**Signature(s)**

| Nom                  | Titre                                                                              | Signature                                                                          | Date       |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Jean-François Brière | Analyste - Modélisation de la dispersion atmosphérique et qualité de l'air ambiant |  | 2019-07-18 |
| Nathalie La Violette | Directrice de la qualité de l'air et du climat                                     |  | 2019-07-18 |

**Clause(s) particulière(s) :**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

**Avis d'acceptabilité environnementale du projet**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Cliquez ici pour entrer du texte.

Choisissez une réponse

**Signature(s)**

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

**Clause(s) particulière(s)**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**2**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments demandés ci-dessous

Réf. DQMA-17024

Thématiques abordées : Objectifs environnementaux de rejet

Référence à l'étude d'impact : WM Québec Inc. Étude d'impact sur l'environnement. Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Dossier 3211-23-88. Juin 2019. 69 pages et annexes.

Texte du commentaire :

Page 6-20 " La nouvelle filière de traitement des eaux de lixiviation sera opérée de manière à ce que la qualité des eaux de lixiviation s'approche le plus possible des OER révisés par le Ministère pour la rivière Jourdain en 2018 qui sont présentés au Tableau 6.8 "

Commentaire: Le tableau 6.8 est incomplet et doit être remplacé par le tableau des OER transmis par le Ministère en 2018. Ainsi, il doit comprendre tous les paramètres physico-chimiques en concentration et en charge, les essais de toxicité et les notes de bas de tableau. Des précisions importantes sont données dans les notes au bas du tableau des OER dont notamment les limites de détection analytiques recommandées pour certains paramètres et le facteur de correction qui doit être utilisé pour comparer les concentrations mesurées en sulfures d'hydrogène aux OER.

Thématiques abordées : Sommaire des programmes de suivi des eaux

Références à l'étude d'impact: WM Québec Inc. Étude d'impact sur l'environnement. Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Dossier 3211-23-88. Juin 2019 69 pages et annexes.

Texte du commentaire: "Le tableau 9.4 présente le sommaire du programme de suivi des eaux adapté à la future exploitation (zone 6) du L.E.T de Sainte-Sophie..."

Commentaire: Le tableau 9.4 (page 9-9) doit être corrigé. À la dernière ligne, on doit indiquer que pour le suivi des OER, la fréquence doit être «Trimestrielle» plutôt que «Annuellement – Été».

Cliquez ici pour entrer du texte.

Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

Analyste du milieu aquatique



2019-07-18

Cliquez ici pour entrer du texte.

**ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

**3**

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

## 2

### Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments demandés ci-dessous

- Thématiques abordées : CLIMAT
- Référence à l'étude d'impact :
  - Section 4.2.6.6 - Quantité de lixiviat produit (p. 118 / 4-22)
  - Section 6.3.1 - Eaux de lixiviation (p. 313 / 6-17)
- Texte du commentaire :

Étant donné que la station Saint-Jérôme fait partie du Réseau de surveillance du climat du MELCC et que la provenance des données du service MétéoMédia est incertaine, puisque celui-ci n'opère pas de station météorologique, l'initiateur du projet aurait dû utiliser les données provenant directement du MELCC pour les années 2012 à 2016. De plus, il n'a pas tenu compte du fait que les données officielles comportent entre 14 et 138 journées avec des valeurs manquantes ou incomplètes (VMI) selon les années.

Le tableau suivant présente la comparaison des quantités annuelles de précipitations totales utilisées dans l'étude d'impact avec celles calculées avec les données officielles de la station Saint-Jérôme. La dernière colonne présente les précipitations totales officielles complétées par estimations des VMI avec les données des stations voisines.

Figure 4.6

| Année   | Données officielles MELCC |                      |                                     |                                  |
|---------|---------------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
|         | Précip. totales (mm)      | Précip. totales (mm) | Nb journées manquantes/ incomplètes | Précip. totales avec estim. (mm) |
| 2012    | 975                       | 991                  | 33                                  | 1 095                            |
| 2013    | 1 029                     | 1 107                | 14                                  | 1 133                            |
| 2014    | 1 109                     | 1 311                | 26                                  | 1 355                            |
| 2015    | 1 128                     | 1 240                | 29                                  | 1 281                            |
| 2016    | 1 046                     | 1 097                | 123                                 | 1 259                            |
| 2017    | 1 084                     | 1 079                | 138                                 | 1 312                            |
| Moyenne | 1 062                     | 1 138                |                                     | 1 239                            |

On constate que la moyenne des précipitations totales annuelles (1 239 mm) dépasse d'environ 175 mm (17 % de plus) celle présentée dans l'étude d'impact (1 062 mm). Elle dépasse même de 70 mm (6 % de plus) les précipitations totales annuelles maximales projetées en 2041 (1 169 mm).

- Les précipitations totales annuelles moyennes de 1 239 mm doivent être utilisées et cette correction doit être prise en compte dans l'ensemble de l'étude d'impact.

En ce qui concerne la majoration des précipitations en fonction des changements climatiques, il y a plusieurs incohérences entre les sections 2 et 4 de l'annexe A du Volet technique – Volume 1 : Rapport, et les données présentées aux sections référencées de l'étude d'impact, dont la figure 4.6.

Tout d'abord, à la section 2, il est indiqué que la moyenne des changements projetés de 8,5 % a été retenue pour 2037. Pourtant, à la section 4, plutôt que de prendre cette valeur de majoration avant l'application de l'écart-type de 36 %, la valeur de 7 % en 2040 est utilisée (correspond bien à l'équation  $y = 0,241x$ ). Les précipitations minimales estimées de la figure 4.6 correspondent effectivement à une majoration de 7 % de la valeur moyenne de 1 062 mm en 2040 (1 062 mm x 1,07 = 1 136 mm).

Par ailleurs, l'équation  $y = 0,293x$ , spécifiée à la section 4 de l'annexe A et qui est bien celle tracée dans la figure 2, donne une majoration de 8,5 % en 2040, non pas 8,52 % en 2037, et correspond à l'ajout d'un écart-type de 21 % (8,5 % / 7 %), plutôt que 36 %. De surcroit, les valeurs des "Précipitations maximales estimées" de la figure 4.6 indiquent l'utilisation d'une majoration d'environ 9,7 % en 2040 (1 062 mm x 1,0975 = 1 165 mm), ce qui correspond à l'ajout d'un écart-type de 39 % (9,7% / 7 %), plutôt que de 36 %.

- Le calcul effectué pour obtenir l'écart-type de 36 % doit être ajouté.

- Une majoration de 8,5 % en 2040 doit être utilisée pour les précipitations minimales estimées. L'écart-type de 36 % doit y être ajouté, pour obtenir la majoration des "Précipitations maximales estimées", qui sera de 11,56 %. En conséquence, les précipitations totales annuelles maximales projetées en 2040 sont alors de 1392 mm, en utilisant cette majoration et la référence de 1 239 mm de précipitations totales annuelles en 2011.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

# AVIS D'EXPERT

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

| Signature(s)                      |                                                                  |                                                                                    |            |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nom                               | Titre                                                            | Signature                                                                          | Date       |
| Pierre-Yves St-Louis              | Analyste en climatologie,<br>Réseau de surveillance du<br>climat |  | 2019-07-17 |
| Nom                               | Titre                                                            | Signature                                                                          | Date       |
| Nathalie La Violette              | Directrice de la qualité de l'air<br>et du climat                |  | 2019-07-19 |
| Clause(s) particulière(s) :       |                                                                  |                                                                                    |            |
| Cliquez ici pour entrer du texte. |                                                                  |                                                                                    |            |

### **ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

| 3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet                                                                                                                         |                                   |           |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? | Choisissez une réponse            |           |                                   |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         |                                   |           |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                              |                                   |           |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                       | Titre                             | Signature | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s)                                                                                                                                                 |                                   |           |                                   |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         |                                   |           |                                   |

# AVIS D'EXPERT

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### 2

#### Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact n'est pas recevable, en raison des éléments manquant ci-dessous

- Thématiques abordées : Hydraulique du ruisseau aux Castors
- Référence à l'étude d'impact : QC-33
- Texte du commentaire : Le promoteur indique que le débit associé à la pluie de récurrence 25 ans dans le ruisseau aux Castors est de 46 l/s/ha à l'état naturel et de 187 l/s/ha après l'aménagement de la zone 6. Le rapport indique qu'un bassin de rétention permettra de laminer le débit et de respecter le débit naturel.  
Peut-on avoir plus de détails sur la conception? Le bassin fonctionnera pendant que la zone 6 sera utilisée? Comment la capacité de laminage du bassin a-t-elle été calculée? Est-ce que le promoteur peut démontrer que la capacité est suffisante? Que veux-t-on dire quand on écrit que le débit sera régularisé par 4 descentes jumelées à l'aménagement?  
Il est écrit que le bassin va laminer le surplus du débit d'étiage. Pourquoi? Est-ce que cet aménagement va agraver les conditions d'étiage dans le ruisseau?

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

#### Signature(s)

| Nom           | Titre      | Signature                                                                            | Date       |
|---------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Joëlle Bérubé | ingénierie |  | 2019-07-16 |

#### Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

### 3

#### Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

#### Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

#### Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

## 2

### Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable

- Thématiques abordées : Espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Référence à l'étude d'impact : BDEI 641
- Texte du commentaire :

#### RENSEIGNEMENTS FOURNIS EEE

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 28 juin 2019 suite à la réception des documents de réponses aux questions et commentaires. Les commentaires de la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels (DPEMN) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE).

Après analyse de l'étude d'impact, la DPEMN a demandé l'initiateur de réaliser des inventaires pour les EEE : en juillet-août. Dans son document de réponses, l'initiateur dresse la liste des EEE qui ont été recensés au terrain et indique leur recouvrement absolu dans les stations où elles ont été observées avec une carte de localisation des stations.

Ces informations démontrent que les EEE sont répandues dans la zone du projet.

#### CONCLUSION

Après analyse, la DPEMN considère l'étude d'impact recevable. Le projet sera acceptable conditionnellement à la prise des engagements suivants :

- Lorsque possible, localiser et délimiter les EEE présentes sur les sites pour faciliter la gestion des sols touchés et pour éviter les déplacements de la machinerie dans ces secteurs.
- Si elles doivent quitter le site du projet, nettoyer la machinerie excavatrice utilisées dans les colonies d'EEE. Les déchets résultants du nettoyage doivent être éliminés.
- Durant les travaux, disposer les EEE et les sols contaminés dans un endroit isolé des autres déblais pour éviter la contamination.
- Éliminer les restes de végétaux et les sols contaminés par des EEE dans le LET en les enfouissant sous au moins 1 mètre de matériel non touché.
- Ne pas utiliser les sols contaminés d'EEE pour le recouvrement final et ne pas les disposer à l'extérieur du site.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec Mme Michèle Dupont-Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?  Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet

#### Signature(s)

| Nom                   | Titre                                                                              | Signature                                                                            | Date         |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Sylvain Dion          | Directeur de la protection des espèces et des milieux naturels                     |  | 17 juil 2019 |
| Michèle Dupont-Hébert | Chargée de projets à la protection des espèces menacées ou vulnérables<br>Analyste |  | 2019 - 07-17 |

#### Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

#### ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

## 3

### Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Cliquez ici pour entrer du texte.

Choisissez une réponse

# AVIS D'EXPERT

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### 2

#### Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être consulté sur ce projet

- Thématiques abordées : 9.11 Gestion postfermeture
- Référence à l'étude d'impact : QC-46
- Texte du commentaire :

L'initiateur a fourni les documents demandés. Comme l'initiateur mettra à jour son évaluation lors de la demande d'autorisation ministérielle, nous n'avons pas d'autre commentaire sur l'étude d'impact.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Non, le projet est acceptable tel que présenté

#### Signature(s)

| Nom            | Titre      | Signature                                                                           | Date       |
|----------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Patrice Vachon | Économiste |  | 2019-07-11 |

#### Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

### 3

#### Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

#### Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

#### Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.